



Bulletin d'inscription

Stage :« Dialogue avec l'inconscient »

Prix du stage : 500€ (acompte de 100 euros demandé à l'inscription)

horaires : accueil le premier jour entre 9h et 9h15, début du stage à 9h15 jusqu'à 17h30, et le dernier jour de 9h à 17h.

Déroulement du stage : Un livret vous sera remis (protocoles compris) afin de limiter la prise de notes.

Animatrice : Emmanuelle Hermen, kinésiologue et formatrice [0622862191]
emmanuelle.hermen@gmail.com ;

Vous trouverez toutes les dates, lieux et programmes de stage sur le site internet :

www.esprit-koream.fr

Intitulé du stage

Dialogue avec l'inconscient

Dates du stage : du 13 au 17 décembre 2017

Auberge Yves Robert, 20 esplanade Nathalie Sarraute, 75018 PARIS



Nom, prénom : Date de naissance :

Adresse :

.....

N° tel : (Portable) (Fixe)

Profession :

Adresse mail :@.....

Merci de bien vouloir joindre à ce bulletin le **contrat** ci-joint rempli et signé et un **chèque** de réservation de 100 euros (remboursable en cas d'annulation) à l'ordre d'**Emmanuelle Hermen**,
Et à l'adresse suivante : 15 rue Charles Meunier, 77210 AVON

Programme de Formation « Dialogue avec l'inconscient »

Identifier et débloquent les programmations limitants de l'inconscient,
Créer des schémas conscients équilibrés

Public concerné

Cette formation est destinée à toute personne désirant accompagner et solutionner les difficultés relationnelles ou comportementales, tous domaines confondus : management, éducation, couple, transmission, difficultés de santé ne relevant pas du domaine médical...

Lieu

Le lieu est défini sur le contrat de formation.

Durée du stage

La durée de stage est de 5 jours

Participation

500 euros TTC

Objectifs

- Identifier nos schémas limitants
- Déprogrammer des schémas neurologiques inconscients inadaptés
- Reprogrammer des schémas neurologiques conscients performants.

Moyens pédagogiques

- Exercices interactifs
- Un support pédagogique complet expose clairement le contenu du programme délivré.
- Des mises en pratique (2 par jour) selon un protocole bien défini et une évaluation verbale du savoir faire.

Pré-requis :

Avoir participé au premier module de 5 jours « Emotions et kinésiologie »

Nombre de participants

Limité à 16

Programme

- 1er jour : Le fonctionnement de l'inconscient
Identification des schémas bloquants
Les répétitions de l'inconscient
Mise en cohérence du conscient et de l'inconscient
L'utilisation des phrases ressources
- 2eme jour : Une approche systémique : apprendre à avoir une vue d'ensemble
Contexte familial, professionnel, scolaire, psycho-généalogique, corporel, social...
Les différents types de blocages
A quelle injonctions inconsciente répond le blocage
- 3ème jour : Entendre ce qui n'est pas dit : déjouer l'amnésie
Prendre sa place dans la sphère professionnelle et familiale
Les enjeux de l'adolescence
L'énergie sexuelle et les états dépressifs
- 4ème jour : Le rôle de la mère dans la construction psychique

Le rôle du père dans la construction psychique
Leur impact sur la relation de couple

5ème jour : La dynamique relationnelle et les 4 accords toltèques
Récapitulatif des protocoles
Validation des acquis

Contrat de formation professionnelle

(obligatoirement utilisé lorsque le bénéficiaire finance lui-même tout ou partie de sa formation : articles L. 6353-3 à 6353-7 du code du travail)

Entre les soussignés :

Organisme de formation : Emmanuelle Hermen, 15 rue Charles Meunier, 77210 Avon

N° Siret...50378885300011.....

Déclaration d'activité n° : ...11770570077

Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire.....

Profession :.....

N° téléphone :.....

Mail :.....

est conclu un contrat de formation professionnelle entrant dans la catégorie « Actions de développement des capacités comportementales et relationnelles » prévue par l'article **articles L. 6313-1 du Code du Travail**.

Article I Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « Dialogue avec l'inconscient »

Article II Nature et caractéristique des actions de formation :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de développement des capacités comportementales et relationnelles **prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail**.

- Elle a pour objectif : acquérir des repères sur la construction de la personnalité, déprogrammer des schémas neurologiques inadaptés, reprogrammer des schémas neurologiques performants, pratiquer des équilibres corporels.

- Sa durée est fixée à : 5 jours

- Programme de la formation : voir document ci-joint « Programme de formation »

- Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation : une attestation précisant la nature, les acquis et la durée de la session.

Article III Niveau de connaissances préalables

nécessaire :

Pas de pré-requis.

Article IV Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu : du 13 au 17 décembre 2017 soit au total 36h de formation (mercredi jeudi vendredi samedi dimanche de 9h-12h15 et 13h30-17h30) à :

Auberge Yves Robert, 20 esplanade Nathalie Sarraute, 75018 PARIS ☐

- Elle est organisée pour un effectif de 16 stagiaires maximum.

- Moyens pédagogiques et techniques : Un support pédagogique complet expose clairement le contenu du programme délivré.

- Modalités de contrôle de connaissances : Nous mettons en place une évaluation verbale du savoir faire des stagiaires au fur et à mesure des mises en pratique. Nous pratiquons une évaluation continue de l'acquisition des techniques avec commentaire à chaque exercice. Une feuille de présence par demi-journée constitue un justificatif d'exécution.

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont : Ingénieur, Formatrice, Kinésologue. Diplômée de l'EPTP (Programme professionnel de Formation à l'ennéagramme).

Article V Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **déla**

Article VI Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à : 500 euros HT.

Coût unitaire : 100 Eur / jour x 5 Jours =500 Eur HT

Total 500 eur HT

« Exonéré de TVA - article 261-4-4 du CGI

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 100 euros.

(Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix acquitté par le stagiaire).

- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

Le premier jour du stage

Article VII Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Emmanuelle Hermen devra rembourser au contractant les sommes indument perçues

- Paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis

- Versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire : Le premier versement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure** dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article VIII Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Créteil sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en triple exemplaire, A.....Le.....

Pour le stagiaire Pour l'organisme de formation
(nom et prénom du stagiaire) (nom du signataire)

Signature :